

voulut remercier.

Il devint ainsi le plus jeune Canadien à recevoir l'Ordre du Canada lorsqu'il fut nommé Compagnon de l'Ordre par le Gouverneur général. La Colombie-Britannique, de son côté, lui décerna la plus haute décoration de la province, l'*Order of the Dogwood*.

Si les représentants de la presse le choisirent comme Canadien de l'année (1980), les journalistes sportifs canadiens lui décernèrent le trophée Lou Marsh du *Toronto Star*.

L'Université Simon-Fraser, à Vancouver, où Terry a étudié la kinésiologie (étude des mouvements et des réflexes humains), créa en septembre 1980 un prix annuel, portant le nom de Terry Fox, que l'on décernera à un étudiant faisant preuve de courage dans l'adversité.

Pour sa part, la Société canadienne du cancer remit à Terry la Médaille du mérite exceptionnel.

Plus récemment, le ministre fédéral des Communications a annoncé qu'un centre d'hébergement pour jeunes gens, que l'on doit construire à Ottawa, porterait le nom de Centre Terry-Fox pour la jeunesse canadienne. Enfin, le ministre des Postes a annoncé l'émission prochaine d'un timbre commémorant le Marathon de l'espoir. (Habituellement, seul le roi (ou la reine) peut avoir un timbre émis en son honneur de son vivant.)

Rappelons que le 13 septembre prochain, dans toutes les provinces, se déroulera la journée du Marathon de l'espoir Terry-Fox. Deux provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario, se sont déjà engagées à verser, chacune, \$1 million à cette occasion.

Citons pour terminer la création de bourses Terry-Fox pour l'établissement de centres de formation. Ces bourses permettront de mettre à la disposition de deux centres canadiens de recherches sur le cancer la somme de \$1 million, également répartie sur cinq ans. Cette somme servira à mettre au point et à soutenir un programme de formation visant à attirer de jeunes chercheurs et à les encourager à entreprendre des recherches sur le cancer.

Messages de condoléances

La nouvelle de la mort de Terry a attristé tout le pays et nombreux sont les messages de condoléances adressés à la famille.

Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, signale entre autres dans son message que Terry Fox a été une source de fierté et d'inspiration pour tous

les Canadiens.

De son côté, le premier ministre Trudeau rappelle que le courage et la détermination de Terry ont été une source d'inspiration pour le Canada, à nulle autre pareille. "Nous nous souviendrons toujours avec une grande admiration de Terry Fox, écrit M. Trudeau. Nous nous rappellerons comment il a réagi à la crise personnelle qu'il vivait en dépensant son énergie pour les autres." Le cœur de toute une nation souffre pour la famille de Terry Fox, poursuit M. Trudeau qui conclut en disant que le seul monument digne de la vie et du courage de Terry Fox sera de conquérir le cancer.

Le chef de l'Opposition aux Communes, M. Joe Clark, rappelle, quant à lui, que Terry est devenu un symbole de courage pour le monde entier et que sa famille doit être fière de l'espoir et de la force qu'il a su insuffler à ses millions d'admirateurs.

Pour le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, la vie de ce "Canadien remarquable" représente un triomphe sur la mort. "Il a lutté magnifiquement jusqu'à la fin pour lui et pour les autres", déclare M. Broadbent.

Le 29 juin, la Chambre des communes a rendu un hommage spécial à Terry Fox.

Le premier ministre Trudeau en a profité pour annoncer la création du Prix humanitaire Terry-Fox.

Ce programme commémoratif, que subventionnera le gouvernement fédéral au coût de quelque \$5 millions, permettra de financer de 200 à 250 bourses d'études annuellement (\$3 000 chacune) au profit des jeunes Canadiens méritants dans des études reliées au conditionnement physique, au sport amateur et aux services communautaires.

"Ce sera une façon de garder vivant l'esprit de Terry-Fox, une façon de se souvenir de ce jeune Canadien qui a donné beaucoup plus pour son pays que son pays a été en mesure de lui donner", a dit M. Trudeau.

Des funérailles privées ont pris place à Port Coquitlam, le 2 juillet, tandis que dans tout le Canada avaient lieu des services religieux et des veilles à la mémoire de Terry Fox.

Pour reprendre les paroles par lesquelles la directrice adjointe des services infirmiers de l'hôpital Royal Columbian annonça le décès de ce jeune héros: "Terry vient de compléter le dernier kilomètre de son marathon". Mais l'exemple de son courage et l'espoir qu'il a créé en chaque Canadien est un héritage qui ne s'éteindra pas.

Constitution: la Cour suprême retarde son jugement

Il semble maintenant peu probable que la Cour suprême rende son jugement d'ici le mois d'août. Un porte-parole de la Cour a confirmé aux journalistes que le juge en chef sera absent de la capitale d'ici la fin de juillet et, dans les milieux informés, on considère comme "inimaginable" que le jugement soit rendu sans que M. Laskin fasse lui-même connaître l'avis du plus haut tribunal sur une cause aussi importante.

On se rappellera que le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, avait annoncé, le 2 octobre 1980 dans une allocution télévisée, un projet de résolution visant à rapatrier la Constitution canadienne au Canada. Ce projet comprenait également des dispositions importantes en matière constitutionnelle.

Après l'adoption de la résolution par la Chambre des communes, le 23 avril, et par le Sénat le jour suivant, le gouvernement soumettait son projet à la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du Canada.

La Cour suprême doit décider si la résolution de rapatriement constitutionnel est légale, ou si, comme le prétendent certaines provinces, elle va à l'encontre d'une convention réclamant l'unanimité des provinces et du fédéral pour tout amendement constitutionnel.

La Cour doit se prononcer, en appel, sur les jugements des Cours du Québec, du Manitoba et de Terre-Neuve. Ces jugements portaient essentiellement sur trois questions fondamentales:

— le projet de résolution constitutionnelle modifie-t-il les relations fédérales-provinciales ou les droits, pouvoirs et privilèges des provinces?

— existe-t-il une "convention" constitutionnelle requérant le consentement des provinces avant que les deux Chambres du Parlement ne puissent demander à ce que soit amendée la Constitution de façon à modifier les relations fédérales-provinciales?

— le consentement des provinces est-il

(Suite à la page 8)